

N° 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 2 FÉVRIER 1955

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le sixième rapport de l'examineur des pétitions introductives de bills privés. En voici la teneur:

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit, à titre de sixième rapport:

Votre examineur a dûment étudié les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi aux fins d'annuler le mariage du requérant, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Gabriel Boisclair, de Montréal, Qué., époux d'Étiennette Benoit Boisclair.

De Lucille Grenier Desjardins, épouse de Jean Desjardins, d'Outremont, Qué.

De Joseph-André-Roland Roy, de Montréal, Qué., époux de Marie-Lucile-Gabrielle-Georgette Trudeau Roy.

M. Langlois (Gaspé), adjoint parlementaire au ministre des Transports, présente à la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de l'article 18(2) de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 40 des Statuts révisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1955-45/106 du 26 janvier 1955: soustrayant à l'administration des Chemins de fer nationaux du Canada les installations terminus situées à North-Sydney, N.-É., et transférant ladite propriété au ministère des Travaux publics.